

=====

= FRONT NATIONAL DE LUTTE POUR LA LIBERATION & L'INDEPENDANCE DE LA FRANCE =

= 19, rue Saint-Georges - Paris 9ème. =

=====

Réf : 13257

A T T E S T A T I O N

Le Secrétariat National du Front National (Mouvement homologué par décision ministérielle) certifie sur l'honneur en la personne de son Liquidateur national, que :

Monsieur DESPONTIS Fernand
né le 14.4.1901
demeurant 5, rue Raspail - Arpajon (S.O)

Homologué R.I.F. au titre du Front National le 17.9.1952
au grade de SOLDAT C.A. N° 21.118
services reconnus du 1.5.1941 au 3.10.1941

a été arrêté pour

Distribution de tracts apatriotiques.
A la suite d'une distribution de ces tracts sur la région.

Le 12.5.1941 Arpajon par la police française

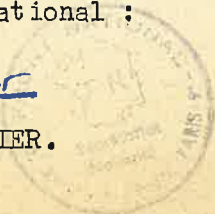
A été interné à : Aincourt.
Déporté à :

Libéré le : 3.10.1941
comme grand mutilé 100%

En foi de quoi nous délivrons la présente attestation pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27 OCTOBRE 1952.
Pour le Secrétariat National,
Le Liquidateur national :

Mugnier
Marcel MUGNIER.



DE LA
CARTE DU COMBATTANT

OFFICE

de SEINE-et-OISE

AVIS TRÈS IMPORTANT

Le postulant est tenu de répondre à chaque question le concernant dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer l'ensemble de ses services depuis le 3 septembre 1939, même s'il prétend à l'attribution de la Carte du Combattant pour un seul des titres du questionnaire. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises seront retournées au postulant pour être complétées.

COLONNE
réservée à la vérification.

NOM : DESPONTS PRÉNOMS : Ternand Henri Honoré

(En lettres majuscules.)

(Souligner le prénom usuel.)

Date de naissance : 14 avril 1901

(Joindre un bulletin de naissance, sur papier libre.)

Lieu de naissance : Amraing Hainaut Belgique

Profession : Cuisinier Pâtissier Nationalité : Française

(Éventuellement, date de naturalisation) :

(Joindre copie du décret.)

Résidence actuelle (1) } Commune : ARPAJON

Rue Raspail n° 5

Département : Seine et Oise

Direction régionale du Recrutement et de la Statistique ou Bureau de recrutement dont vous

dépendez : Seine 3 Bureau Reformé définitive à 100%

Classe { de recrutement : 1921 N° matricule : 5627

de mobilisation : 1921

Date(s) de mobilisation : mai 1921

Date(s) de démobilisation : oct. 1923

- | | |
|---|----------------------------|
| I. Avez-vous été mobilisé depuis le 3 septembre 1939..... | oui ou non (a). |
| Vous êtes-vous engagé..... | oui ou non. |
| Avez-vous été blessé..... | oui ou non. |
| Avez-vous été évacué pour maladie contractée ou aggravée en service... | oui ou non . |
| Avez-vous été prisonnier de guerre..... | oui ou non. |
| II. Avez-vous participé à la Résistance française..... | oui ou non . |
| Avez-vous participé à la Résistance extra-métropolitaine..... | oui ou non. |
| Avez-vous été interné..... | oui ou non . |
| Avez-vous été déporté..... | oui ou non. |
| Avez-vous été blessé, torturé..... | oui ou non. |
| Avez-vous participé à la Résistance dans un lieu de détention..... | oui ou non . |
| III. Avez-vous été embarqué en qualité de marin du commerce ou de la pêche. | oui ou non. |
| IV. Avez-vous à faire valoir des services de guerre antérieurs au 3 sept. 1939. | oui ou non. |
| V. Avez-vous servi dans les Armées alliées..... | oui ou non. |
- (a) Biffer les mentions inutiles.

Décorations pour faits de guerre. { Légion d'Honneur, Médaille militaire, Médaille de la Résistance (avec référence au J. O.) :
Décorations étrangères :
Croix de Guerre, ordre n°

(1) En cas de changement de résidence depuis le 3 septembre 1939; indiquer également sur une feuille annexe l'adresse au 1^{er} septembre 1939.

H

Extrait d'Acte de Naissance

N° 7/1901.

Fait sur papier libre

pour cause d'indigence
constatée par certificat

XXXXXX

XXXXXX

en date du XXXXXXXX

Pour renseignement
administratif

Des registres de l'Etat-Civil de la Commune de ANVAING a été extrait ce qui suit :

L'an mil neuf cent et un

le quatorze du mois de avril

est né à ANVAING ; DESPONTS Fernand- Henri-

Honoré.

fils de Desponte Jean-Marie,

et de Deronne Maria-Adeliné, son épouse.



POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré le 19 décembre 195 2

L'Officier de l'Etat-Civil, ,

J. Langue

Secrétariat d'Etat
Aux Forces Armées
Guerre
Direction
du Personnel Militaire
de l'Armée de terre
6ème Bureau

C O P I E 2
conforme à l'original

=====
N° 21118 CERTIFICAT D'APPARTENANCE
A LA RESISTANCE
INTERIEURE FRANCAISE

Référence:
Décret n° 47.1956 du 9 Septembre 1947
J.O du 9 Octobre 1947
I.M. n° 437 C.A.B./CIV/CC-IM.n°449 CAB/CIV/CC

Nom: DESPONTS Prénoms: Fernand,
né le 14 Avril 1901 à Buvaing (Belgique)
appartient à l'organisation de Résistance:
FRONT NATIONAL
Homologué au titre de la R.I.F.

Les services accomplis dans la Résistance
comptent: du 1^{er} MAI 1941 au 3 Octobre 1941
Arrêté le 12 Mai 1941

LIBERE le 3 Octobre 1941

Le grade fictif attribué à l'intéressé après
avis de la Commission nationale en vue de la li-
quidation de ses droits est celui de: SOLDAT

Décision ministérielle n° I49/RIF.

*Sur copie
certificat conforme
A. D. G. M. le 27 3 1952
Le Maire D. D. D. G. M.*

Paris, le 17.9.52.
Pour le Secrétaire d'Etat
et par délégation
Pour le Général, Directeur,
P.O. Le Lt-Colonel CANONNE
Chef du 6^e Bureau



Arpajon (seto) le 23 octobre 1952

attestation

Je soussigné Mamy Louis, demeurant
18, cité Jardine à Arpajon, homologué RIF sous le N° 7878
en date du 29 Novembre 1948.

Certifie que Monsieur Fernand Desponts, demeurant, 5, Rue Raspail à Arpajon, a été arrêté avec moi le 12 mai 1941, par édition et diffusion de matériel anti-allemand.

Il fut conduit le 13 mai au camp d'Ormeaux (Seine et Oise) et interné jusqu'au 3 octobre 1941, date à laquelle il fut libéré comme grand invalide à 100%.

En foi de quoi, je lui délivre la présente attestation, sur l'honneur pour servir et valoir ce que de droit.

par Nous
Commissaire de Police de la
Circconscription d'ARPAJON
pour la certification matérielle de
la signature de M^r NAMY, Louis
époux de M^{me} NAMY, Marie
ARPAJON, le 31 OCT 1952
Le Commissaire de Police



Fait à Arpajon le 23 octobre 1952

L. Namy

Attestation

1

Je soussigné, Maurice Flavigny 108 Rue de la
Division Leclerc à Linas (D. et Oise) homologué
R. I. F. n° 12670 du 3.5.1949, certifie sur l'honneur
que MonsieurRESPONS FERNAND 5 Rue Raspail à
Arpajon a été interné au Camp d'Aincourt (D. et Oise)
en même temps que moi-même. Il a été libéré dans le
courant d'octobre 1941 comme grand invalide à 100%.

Depuis son arrestation en Mai 1941, Monsieur
RESPONS était chargé de l'édition^{et} de l'impression de
matériel anti-allemand qu'il nous distribuait ensuite,
à l'issue de réunions qui se tenaient chez lui.

En foi de quoi je lui délivre cette attestation pour
valoir ce que de droit.

Linas, le 25 octobre 1952

[Signature]

VU pour la légalisation de la signature
de M. Maurice Flavigny.....
apposée ci-dessus.

LINAS, le 27 octobre 1952

LE MAIRE
Maurice Flavigny

[Signature]



TITRE II. — MEMBRES DE LA RÉSISTANCE. (Suite.)

A. SERVICES DANS LA RÉSISTANCE. (Suite.)

- Détention volontaire de matériel clandestin d'impression..... oui ou non (1).
du sept 1940 à la libération à ARPAJON S.O.
- Rédaction, impression, transport ou distribution habituels de tracts ou journaux clandestins, établis par une organisation reconnue..... oui ou non
du sept 1940 à la libération à ARPAJON S.O.
- Fabrication habituelle et non rétribuée de pièces d'identité pour des membres de la Résistance ~~oui~~ ou non
du au à
- Transport ou détention volontaire d'armes ou d'explosifs dans un but de résistance.... ~~oui~~ ou non
du au à
- Fabrication de matériel radio destiné aux émissions et réceptions de postes clandestins utilisés pour la Résistance..... ~~oui~~ ou non
du au à
- Fourniture volontaire gratuite et habituelle de locaux aux réunions de groupes clandestins..... oui ou non
du janvier 1941 à la libération à ARPAJON S.O.
- Hébergement gratuit et habituel de résistants traqués ou blessés au cours d'une action militaire, de militaires français ou alliés évadés ou de parachutistes des armées alliées. oui ou non
le 19 juin 1940 (5 soldats français) et courant juillet 1 soldat Belge
- Passage habituel, à titre gratuit, de résistants ou de militaires évadés hors du territoire occupé vers la France libre ou les pays alliés..... ~~oui~~ ou non
du au à
- Destruction habituelle de voies de communication ou d'installation ferroviaire, portuaire ou fluviale..... ~~oui~~ ou non
du au à

B. AVEZ-VOUS ÉTÉ BLESSÉ DANS L'EXÉCUTION D'UN ACTE QUALIFIÉ DE RÉSISTANCE OU DE COMBAT..... oui ou non

À quelle date : où ?

Dans quelles circonstances :

(Joindre toutes pièces justificatives certifiées conformes.)

C. INTERNEMENT OU DÉPORTATION.

- 1° Date et lieu d'arrestation (2) : 12 mai 1941. Rue du D' Verdier à Arpajon. S.O.
- Causes de l'arrestation (3) : Distribution de tracts
- Lieux successifs d'internement :
Camp Amcourt S.O. du 12 mai 1941 au 3 octobre 1941
 du au
libéré comme grand invalide militaire à 100 % état de santé
incapable avec la prison au camp au

(1) Biffer les mentions inutiles.
 (2) Joindre une copie certifiée conforme du certificat modèle A.
 (3) Joindre la copie certifiée conforme de l'attestation établie au titre F. F. C. ou R. I. F. ou F. F. I. — À son défaut joindre un rapport prouvant que l'arrestation a été motivée soit par un acte d'aide volontaire apporté aux réseaux, formation ou mouvements reconnus à titre : F. F. C. — F. F. I. — R. I. F. — ou aux membres individuels de ces formations ; soit par un acte caractérisé de lutte civile ou militaire contre l'ennemi.